

Il est de fait que ces programmes gouvernementaux ont été bien moins avantageux et ont procuré bien moins d'emplois aux zones rurales du Canada et notamment aux petites collectivités qui ont rarement la possibilité d'y participer. Le député a également parlé du manque d'occasions dont sont victimes les jeunes issus de familles pauvres. Il est certain qu'un très petit nombre d'entre eux sont suffisamment au courant de la hiérarchie du pouvoir pour tirer parti de ces programmes. Il faudrait que la situation soit minutieusement revue.

Il faut féliciter le ministre de son attitude progressiste envers les programmes de la main-d'œuvre, et d'avoir proposé et fait adopter le projet de loi qui élimine la nécessité d'avoir fait partie pendant trois ans de la population active. On pourrait modifier divers aspects de ces programmes pour aider les jeunes, entre autres, la durée maximum de 52 semaines relative aux cours de perfectionnement. Un travailleur peut suivre ces cours pendant 52 semaines et, qu'il ait ou non terminé le programme, il ne peut continuer. C'est une lacune qu'il faudrait faire disparaître de ce genre de programmes.

Il faudrait également étudier la possibilité de retirer ces jeunes gens des programmes de formation de la main-d'œuvre et les intégrer d'une façon quelconque à l'économie. Rien ne sert d'inviter les travailleurs à participer à ces programmes coûteux pour ensuite les lancer sur un marché qui n'offre pas de possibilités. Le gouvernement s'est plus intéressé, dans plusieurs cas, à faire baisser les chiffres du chômage qu'à créer la sécurité d'emploi. En d'autres termes, il a institué des programmes de bien-être social. Il faudrait bien plus d'efforts pour équilibrer ces programmes de formation avec la demande de main-d'œuvre spécialisée. J'espère que le ministre nous dira ce qu'il pense d'un programme quinquennal prévoyant la participation de l'industrie de façon que cette dernière puisse absorber les travailleurs, une fois leur formation terminée, et leur permettre ainsi de passer d'un stade du développement à l'autre.

Bien qu'on s'imagine souvent que l'éducation est affaire provinciale, nos éducateurs devraient, partout au Canada, réévaluer le genre d'instruction qu'ils dispensent à nos jeunes.

• (1530)

J'aimerais que chaque député et chaque enseignant du Canada lise un livre qui depuis six ou sept mois est un succès de librairie: «Le choc du futur». Peut-être tous les députés l'ont-ils déjà lu? Il y a un chapitre où l'on affirme que le système scolaire est davantage structuré pour préparer les étudiants à comprendre les nombreux aspects de la société des siècles derniers que pour les intégrer dans notre société contemporaine. Nous devrions tous lire cet ouvrage où l'on démontre que même après 15 ou 20 ans, notre orientation pédagogique ne nous prépare réellement pas aux exigences des années 70. En ma qualité d'enseignant plutôt qu'en ma qualité de député, j'invite tous les enseignants de ce pays à réévaluer leur système d'éducation afin qu'il corresponde aux exigences de la décennie. J'affirme que notre système d'éducation est tout à fait en désaccord avec notre époque; sans parler des années 80 qu'il faudrait aussi planifier. Je pourrais faire valoir ce point de vue à n'importe quel enseignant au Canada.

[M. Lundrigan.]

J'ai deux autres questions que j'aimerais traiter dans les vingt minutes qu'on me donne. Mon collègue, qui est le critique de notre parti à l'égard de la politique du gouvernement sur la santé et le bien-être social, en parlera plus longuement. Toutefois, nous devons changer notre attitude envers les jeunes en ce qui concerne le bien-être. Le monde des adultes, si vous me permettez d'employer cette expression pour parler des gens de plus de 25 ans, dit que les jeunes sont de grands bénéficiaires du bien-être social. Si on se donnait la peine de lire le document très probant du Conseil canadien de développement social, on verrait que les jeunes ne sont pas les principaux assistés sociaux. Le chiffre est de moins de un p. cent pour le groupe de 14 à 25 ans par rapport à plus de deux p. cent pour le groupe qui le suit. Il nous faut donc abandonner notre attitude envers les jeunes qui se trouvent dans l'embarras et ont besoin d'aide en vertu de nos régimes d'assistance sociale. S'ils ont besoin d'aide, ils y en ont autant droit que tout adulte au Canada.

Nous devrions offrir à nos jeunes les moyens de se passer d'une aide dans le cadre de programmes d'assistance publique. Ce qui est encore plus important, je voudrais qu'on étudie minutieusement la mesure législative portant le nom de Régime d'assistance publique du Canada. Actuellement, aucune province n'a le droit d'adopter des lignes de conduite permettant de remplacer les programmes d'assistance par des programmes de travail. Par exemple, admettons que la province de Québec veuille, au lieu de donner \$50 par mois à ses jeunes au titre d'assistance, s'ajoutant à \$50 supplémentaires que fournit le gouvernement fédéral en vertu de l'accord sur le partage des frais, leur donner ces \$100 par mois, et quelques dollars supplémentaires de ses propres deniers et les employer à un travail productif, la province n'en aurait pas le droit car en vertu de cette mesure législative le gouvernement fédéral refuse aux provinces le droit d'encourager les gens à travailler tout en recevant la contribution fédérale en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. En d'autres termes, selon le gouvernement fédéral, si l'on veut faire accomplir à une personne un travail rémunéré grâce à la participation provinciale au Régime d'assistance publique, la contribution fédérale sera supprimée. Je considère cela comme une injustice flagrante. Je crois qu'on pourrait adopter une attitude plus libérale, de façon que les provinces capables de mettre au point des programmes d'emploi des jeunes à des travaux utiles puissent utiliser à cette fin la quote-part du gouvernement fédéral à l'assistance sociale.

Je voudrais faire une dernière observation; je ne veux pas dominer le débat aujourd'hui, car je sais qu'une douzaine de mes collègues des deux côtés de la Chambre désirent intervenir. Depuis quelques jours, j'ai vu à la télévision un certain nombre d'émissions portant sur divers festivals. Hier soir, tout le monde a pu voir au réseau national une séquence sur les «Jesus Freaks». Je connais mal la raison d'être des ces festivals et les motifs psychologiques qui poussent des dizaines de milliers de jeunes à se rassembler pour prier comme ils le font, pour écouter de la musique ou pour accéder à un état second, que sais-je encore. Je connais mal cette psychologie, mais il y a des centaines de milliers de jeunes qui trouvent assez d'énergie pour se rassembler dans des festivals musicaux, religieux, etc.